

#FIC2021 @ai_lumen conçoit un produit de détection d'anomalies en temps réel, basé sur la théorie mathématique des graphes.

L'utilisation de cette approche innovante permet de détecter les intrusions #cyber.

RDV sur le stand d'@Armees_Gouv !

11 Retweets 1 Citer le Tweet 31 J'aime

← Tweet





lumenAl

രു lumen

Nous sommes honorés d'avoir pu rencontrer





Accueil | Portail | Actualités | La Cyber défense factory : réunir civils et militaires pour développer des projets de cyber défense innovants

La Cyber défense factory : réunir civils et militaires pour développer des projets de cyber défense innovants

□ | T+ | T- | f y in 4



Mise à jour : 24/03/2021 - Direction : DICoD

Lancée en octobre 2019, la « Cyber défense factory » vise à favoriser l'innovation en offrant un hébergement, l'accès à des données d'intérêt cyber et la capacité à développer et tester les solutions avec des experts et des opérationnels du ministère des Armées. Elle joue le rôle de « couveuse d'entreprise » pour de jeunes start-up prometteuses. Ce lieu expérimental et unique en France est situé à Rennes. Il est supervisé par le commandement de la cyberdéfense (le COMCYBER) en synergie avec le centre d'expertise et d'essais DGA Maîtrise de l'information et l'Agence de l'innovation de défense.

Le ministère des Armées doit faire face à une évolution permanente et rapide des modes d'actions et des menaces dans le cyber espace. La Cyber defense factory vise à faciliter la recherche et à accélérer les développements de cybersolutions innovantes répondant aux besoins du commandement cyber et mettant en œuvre des technologies de l'intelligence artificielle et du big data. Pour cela, elle met à disposition des locaux, des moyens informatiques et offre l'accès à un datalake de données d'intérêt cyber, elle favorise des synergies et permet des échanges directs avec les opérationnels porteurs du besoin, spécialistes et experts.

A partir du 5ème mois d'occupation de la Cyber defense factory, le produit prototype est évalué par les services de l'Etat. Si les résultats obtenus sont pertinents, une suite au projet peut être envisagée. La Cyber defense factory ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle pour les innovations issues du projet hébergé.

Un appel à projets externe permanent est ouvert aux organismes de recherche, aux start-up, aux PME ou encore aux ETI, seuls ou en consortium. Un appel à projets interne permet également aux personnels des armées de se lancer dans une création d'entreprise. Les projets doivent répondre à des besoins du COMCYBER et être en rupture par rapport aux solutions déjà disponibles sur le marché.

Le premier projet accueilli fin 2019 était porté par le société GLIMPS et concernait le développement d'outils d'aide à l'analyse de code binaire. Ce fut une première réussite qui a offert à la société de belles perspectives. Fin 2020, trois nouveaux projets très prometteurs ont intégré la factory. Ces projets sont portés par les sociétés MALIZEN, LumenAl et SAHAR. Les projets MALIZEN et LumenAl portent sur l'aide à l'analyse de traces pour la détection d'attaques. Le projet SAHAR s'intéresse à l'analyse des réseaux sociaux. De nouveaux projets sont actuellement en cours d'instruction.

Toutes les modalités concernant les procédures et les critères de sélection sont détaillées sur la page de l'appel à projets de la Cyber defense factory.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Cyber defense factory : cyber-d3fensefactory.fct@intradef.gouv.fr

Sources : Ministère des Armées